

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2016

RAPPORT SUR L'EAU 2015 SAEP de DOLLON

Le conseil municipal, après délibération, n'émet aucune observation et approuve le rapport sur l'eau 2015 du SAEP de Dollon.

ASSOCIATION VS FERTOIS ET AFN DOLLON : DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association VS FERTOIS organisatrice avec les AFN de Dollon, pour l'organisation exceptionnelle du Championnat Départemental de cyclo-cross le 6 novembre prochain.

NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

1°) désignation nom, lieu

La fusion des communautés de communes du Pays Calaisien et du Val de Bray, modifiant le périmètre intercommunal à partir du 1^{er} janvier 2017, oblige chaque conseil municipal des communes membres du futur EPCI à délibérer pour désigner un nom, et le siège du nouvel EPCI.

Monsieur le maire, après avoir montré que ni l'Anille ni La Bray passait sur la commune, celle-ci ne se sentait pas pris en compte... ainsi que Lavaré, Semur en Vallon.

Le conseil municipal,

- par 11 Voix POUR, 1 Voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS approuve la dénomination du nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté de communes du pays Calaisien et de la communauté de communes du Val de Bray de « *communauté de communes des Vallées de la Bray et de l'Anille* ».
- approuve à l'unanimité comme lieu du siège du nouvel EPCI : 10 rue Saint Pierre 72120 Saint-Calais

2°) répartition des sièges

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la répartition maximale des sièges, soit 46 membres dont 4 membres de la commune de Dollon.

CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le maire informe que les agents communaux sont amenés à récupérer plusieurs fois dans l'année des chiens errants.

Vu qu'au mois de mai dernier, deux chiens récupérés n'ont pas été réclamés par leurs propriétaires au bout de 2 mois de garde, il a été décidé de placer ces chiens à la fourrière animale du Mans moyennant le paiement des frais de gestion (calculé au prorata de la population) et d'entretien liées à l'accueil des animaux (hébergement, alimentation, soins vétérinaires, recherche du propriétaire...)

Aussi, ce placement nécessite de signer une convention avec la ville du Mans pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Le Conseil municipal, après délibération, par 18 Voix POUR et 1 ABSTENTION :

- autorise monsieur le maire à signer la convention de fourrière animale avec la ville du Mans.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX ET DE MATERIEL

Monsieur le maire informe que la commune de Dollon et la commune de Le Luart mutualisent leurs moyens humains et techniques pour leurs compétences en voirie, espaces verts et bâtiments communaux afin de réduire les coûts d'achat de matériel.

Cette mise à disposition d'agents communaux et de matériel technique doit faire l'objet d'une convention réglant les modalités de fonctionnement entre les deux communes.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition d'agents communaux et de matériel avec la commune de Le Luart et réciproquement.

INFORMATIONS DIVERSES

□ Acquisition d'un standard téléphonique à la mairie pour un montant de 2 815.33 € TTC chez ORANGE + 3 abonnements internet de 48€/mois chacun destiné à l'atelier municipal, bureau espace jeunesse, et plaine de loisirs pour la mise en service de la borne wifi.

□ Acquisition de 2 ordinateurs portables (atelier municipal et bureau espace jeunesse) pour un montant de 963.11 € chez PC Service 72.

□ Le remplacement luminaires par des lanternes LED au lotissement des sources a été réalisé par CITEOS GARZYNSKI.

□ Monsieur JAMOIS fait part qu'une étude est lancée pour l'achat de 2 frigidaires, (2 à la buvette du foot pour remplacer l'armoire frigorifique qui a une consommation énergétique trop importante). Le coût total serait de 758 € TTC. L'armoire frigorifique irait au chalet et ne fonctionnera que ponctuellement lors des manifestations. Monsieur JAMOIS fait don d'un réfrigérateur à la commune pour la salle polyvalente.

□ Une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant de 3 256 € ayant été octroyée en vue de financer le projet de l'installation d'une borne camping-car, voté par le précédent conseil municipal, monsieur le maire informe que le devis chez Aire Services correspondant à la fourniture de la borne pour un montant de 10 856 € ht – 13 027.20 € TTC a été signé. Les travaux de réseaux, terrassements et dalle vont être réalisés par les agents communaux (3 000 € ont été inscrits au budget 2016 en travaux en régie)
Une publicité commerciale sera faite dans les journaux de camping.

☞ Bilan camping piscine saison 2016

Monsieur le maire dresse le bilan camping, entrées piscine et buvette piscine pour la saison 2016 : la population a été en nette augmentation, surtout en nombre d'enfants :

- 2 850 en 2015
- 3 499 en 2016.

Vers quelle évolution faut-il aller en Investissement :

- aire camping cariste
- aménagement piscine
- plus d'animations

Par ailleurs, monsieur le maire émet l'idée de changer le nom de la piscine « Piscine municipale » par « **DOLLON PLAGES** » par exemple.

Les élèves de l'école de Dollon et les habitants de la commune seront sollicités pour faire des propositions de nom.

☞ Pour un environnement local plus agréable et pour une meilleure information, Monsieur le maire a pris un arrêté municipal portant réglementation de l'affichage sauvage sur le territoire de Dollon de façon à ce les affichages associatifs et culturels se fassent sur les petits panneaux d'affichage libre implantés dans le sol à l'entrée du bourg et sur le panneau d'affichage électronique. Une demande au préalable devra être faite sur le site de la commune (communication.dollon@orange.fr).

Les associations et organisateurs désireux d'annoncer leurs manifestations ou réunions par voie de publicité sur panneau électronique d'informations

☞ Monsieur SOREL se propose de faire un bilan sur l'état de la structure médicale de la commune.

☞ Monsieur SOREL insiste pour demander que le Cécilia reste un fonds de commerce

☞ Monsieur le maire fait part que suite au stationnement des gens du voyage, une étude de la mise en place d'une barrière et d'une entrée portique sera faite quant au parking de la salle polyvalente.